

# CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 14/09/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VITOT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël LELARGE, Maire de VITOT.

Etaient présents : Mesdames Jeannine ALNET, Sylvie MONNIER, Aurélie LEMONNIER-JOUNOT, Élodie SOUTIF, Aline POUPINET et Nathalie AMEUR, Messieurs, Yann LEBOURG, Alain MARÉCHAL, Jean-Michel ROUX, Guillaume LERCIER, Hervé RUPIN et Thomas RICHARD.

Absents excusés : Christelle GAUDIN, Maximilien CATHERINE

Madame Poupinet souhaite rajouter un point à l'ordre du jour concernant le transport scolaire des lycéens, et Monsieur Lelarge souhaite ajouter la validation des commissions communales ainsi que le remboursement des acomptes de location de la salle polyvalente. Ces demandes sont acceptées par le Conseil.

## **1) Restauration de l'église de Vitotel : présentation des résultats de la consultation d'architecte / choix du cabinet d'architecte pour le diagnostic.**

Madame Charlotte Bisognani, assistante maître d'ouvrage, est venue présenter aux membres du Conseil les dossiers des 3 candidats architecte.

### **→ Délibération N°20/31**

Vu : les articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu : les dispositions de la procédure adaptée en marchés publics

Vu : le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 21/09/2020 à 18h30

Vu : le rapport d'analyse des offres

Considérant que la commune a lancé un accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre afin de restaurer l'église communale de Vitotel, la première commande étant le diagnostic complet de l'édifice.

A la date limite de réception des offres, 3 plis ont été réceptionnés. L'analyse des offres a été confiée à l'assistant à maîtrise d'ouvrage, Urbiconseil.

La Commune, après avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer la tranche ferme : diagnostic de l'église dans le cadre de l'accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restauration de l'église de Vitotel, immeuble classé au titre des monuments historiques, au cabinet BMAP pour un montant de 16 825€ HT soit 20 190 € TTC.

Une option de 5 335 € HT pour un BET STRUCTURES BMI est retenue pour le moment, en cas de demande par la Drac.

CHARGE M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette prestation.

AUTORISE M. le Maire à solliciter au taux le plus élevé possible une subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication via la Drac de Normandie, ce en lien avec son assistant à maîtrise d'ouvrage Urbiconseil.

## **2) Zonage d'assainissement des eaux usées**

Monsieur le Maire présente la nouvelle hypothèse imaginée par Monsieur Barbance, technicien assainissement à la Communauté de communes.

Cependant avant de délibérer sur ce point, il est jugé préférable d'attendre de savoir à quelles subventions la commune peut prétendre pour ce projet (rendez-vous avec l'Agence de l'eau le 30 septembre, et tentative de contact avec le Département).

## **3) Schéma Communal de Défense incendie**

Le schéma établi par le SERPN a été envoyé pour validation au SDIS le 20 juillet dernier, sans retour pour l'instant.

Monsieur Maréchal présente au Conseil les zones de la commune qui ne sont pas couvertes.

Pour certaines de ces zones, la mutualisation avec les communes limitrophes paraît judicieuse pour l'installation de nouveaux poteaux (rue du Champ de Bataille, rue Marquais).

La zone la plus critique est le quartier de La Londe. Les solutions pour couvrir ce secteur passent soit par l'installation d'une réserve d'eau, soit par la création d'une canalisation de 100 qui permettrait la création d'un poteau d'incendie (actuellement impossible car les canalisations de ce quartier sont trop petites).

#### **4) Repas des aînés 2020**

→ *Délibération N°20/32*

Au vu du contexte sanitaire actuel, le Conseil municipal est unanime pour décider d'annuler le repas des aînés cette année.

Pour pallier ce désagrément, il est convenu d'apporter un supplément de 15 € par personne afin d'abonder le colis de Noël distribué par le Comité des fêtes.

#### **5) Travaux été 2020**

Monsieur Lelarge fait un point sur les travaux réalisés cet été à savoir le chemin piétonnier de l'école, l'aménagement du carrefour du Monument aux morts, la toiture de l'abri bus ainsi que la mise aux normes de sécurité de la salle polyvalente.

#### **6) Validation commissions communales**

→ *Délibération N°20/33*

Le Conseil Municipal valide les choix de répartition des délégués aux différentes commissions, pris lors de la précédente réunion, à savoir :

##### 1) Finances / Budget

MONNIER Sylvie / RICHARD Thomas

2) PLU / Urbanisme

ALNET Jeannine / LEBOURG Yann / MONNIER Sylvie / RICHARD Thomas / ROUX Jean-Michel

3) Appel d'offres

ALNET Jeannine / MONNIER Sylvie / LEBOURG Yann / MARÉCHAL Alain

4) Travaux / Voirie

AMEUR Nathalie / MONNIER Sylvie / LEBOURG Yann / RICHARD Thomas / LERCIER Guillaume

6) Journal communal / Site Internet

ROUX Jean-Michel / AMEUR Nathalie / LEBOURG Yann / LEMONNIER-JOUNOT Aurélie / POUPINET Aline / RICHARD Thomas / SOUTIF Elodie

7) CCAS

ALNET Jeannine / GAUDIN Christelle / POUPINET Aline / LEMONNIER-JOUNOT Aurélie / SOUTIF Elodie

8) Croix Rouge

Christelle GAUDIN

10) Salle communale / Chaufferie

MARÉCHAL Alain / LEMONNIER-JOUNOT Aurélie

11) Animation Jeunesse

AMEUR Nathalie / LEMONNIER-JOUNOT Aurélie / SOUTIF Élodie / ROUX Jean-Michel

12) Fleurissement / Environnement

LEBOURG Yann / RUPIN Hervé / POUPINET Aline / ALNET Jeannine.

13) Sécurité incendie / Plan communal de sauvegarde

MARÉCHAL Alain

**7) Remboursement acompte location salle polyvalente**

➔ *Délibération N°20/35*

Monsieur le Maire explique qu'au vu du contexte sanitaire actuel les locations de la salle polyvalente sont annulées. De fait, il convient de rembourser les acomptes versés par les locataires.

Le Conseil autorise à l'unanimité le remboursement de tous les acomptes versés en cas d'annulation de location.

## **8) Participation au transport scolaire des lycéens**

### **→ Délibération N°20/34**

Madame Poupinet, déléguée au SITS, propose aux membres du Conseil de participer aux frais de transport des lycéens, pour lesquels aucune aide n'est apportée jusqu'à maintenant, contrairement aux élèves de maternelle, primaire et collège.

La participation versée pour ces derniers est de 30 €, il est donc proposé de verser la même somme pour les lycéens. Se pose également la question de conditionner cette aide aux revenus des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité (10 pour, 3 contre), décide de verser une aide aux familles.

Le Conseil délibère de nouveau pour savoir s'il faut conditionner le versement de cette participation aux revenus des familles : 4 voix pour, 1 abstention et 8 voix contre.

Une aide de 30 € sera donc versée aux familles demandeuses sans condition de ressources.

Pour se faire, les familles devront en faire la demande en mairie, et fournir une copie de la facture acquittée (téléchargeable sur le site de la région), le titre de transport de l'élève, ainsi qu'un RIB.

## **9) Questions diverses**

- Modification emplacement des radars pédagogiques
- Mise en place d'un panneau de prudence, présence d'enfants place de La Londe
- Souci plaque de regard béton cassée Résidence des Saules
- Problème stationnement poids lourds Place des Tilleuls
- Création d'une piste cyclable du centre bourg au quartier de La Londe

- Inscription de la commune à l'application mobile PanneauPocket, outil de communication instantanée avec les habitants.
- Relance du projet de boîte à livres
- Création d'un club de lecture par Madame Monnier